

# THONON agglomération

ARRETE N°ARR-AG2023.009

## PORTANT DESIGNATION DE LA DIRECTRICE DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE A COMPTER DU 01<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023

Le Président,

VU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la délibération n° CC000695 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 17 décembre 2019 approuvant la création de la régie dotée de la seule autonomie financière ainsi que les statuts de cette dernière,

VU la délibération n° CC00904 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 30 juillet 2020 portant nomination du Conseil d'exploitation et du directeur de régie de l'eau potable.

VU l'arrêté ARR-ORD2020.019 portant désignation du directeur de la régie de l'eau potable à compter du 18 mai 2020,

VU la délibération n°2366 du Conseil communautaire de Thonon Agglomération en date du 26 septembre 2023 mettant fin à la fonction de directeur de la régie autonome financière « Eau potable » de Monsieur Thierry ADAM à compter du 31 août 2023 et portant nomination de de Madame Isabelle PEZOUS : Directrice de la régie autonome financière « Eau potable », à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 29 août 2023.

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, Madame Isabelle PEZOUS est nommée directrice de la régie de l'eau potable. Elle succède à Monsieur Thierry ADAM, directeur des services de l'eau et de l'assainissement.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat. Il peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal peut être saisi directement par internet via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 3 : Le président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BALLAINSON

Le 29 SEP. 2023

Le président,  
Christophe ARMINJON



Acte certifié exécutoire le 29 SEP. 2023  
Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 SEP. 2023

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération le 29 SEP. 2023